

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 30 ) :** M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

**POUVOIRS ( 9 ) :**

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIER  
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN  
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY  
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataure M. BARAUDON  
M. AUDEBERTmandant a pour mandataire Mme BRARD

**EXCUSE ( 0 ) :**

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Tarifs de prestations - à compter de l'année scolaire 2016/2017.**

- \* Restauration scolaire – Accueil sur la pause méridienne
- \* Accueil périscolaire
- \* Restauration U.P.C.
- \* Repas au Foyer-Soleil et au restaurant du C.T. M.

*Chaque année, les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la restauration U.P.C., des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du C.T.M. sont actualisés en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie.*

*Il convient donc de délibérer sur le niveau de ces tarifs à compter de l'année scolaire 2016/2017.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 10 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative aux tarifs de prestations pour l'année scolaire 2015/2016,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – décembre 2015 = + 0,2 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'augmenter, à compter de l'année scolaire 2016/2017, les tarifs de la manière suivante :

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°19

page 2/3

### REPAS ENFANTS – ACCUEIL SUR LA PAUSE MERIDIENNE

Année scolaire 2015/2016			à compter de l'année scolaire 2016/2017		
QUOTIENTS	TARIFS	Enfants faisant l'objet d'une Pathologie Alimentaire	QUOTIENTS	TARIFS	Enfants faisant l'objet d'une Pathologie Alimentaire
Q <= 130 €	0,38 €	0,38 €	Q <= 130 €	0,38 €	0,38 €
131 € <= Q <= 197 €	0,81 €	0,38 €	131 € <= Q <= 197 €	0,81 €	0,38 €
198 € <= Q <= 262 €	1,55 €	0,81 €	198 € <= Q <= 263 €	1,55 €	0,81 €
263 € <= Q <= 328 €	2,17 €	1,55 €	264 € <= Q <= 329 €	2,17 €	1,55 €
329 € <= Q <= 394 €	2,83 €	2,17 €	330 € <= Q <= 395 €	2,84 €	2,17 €
Q > 394 € (Plein tarif)	3,55 €	2,83 €	Q > 395 € (Plein tarif)	3,56 €	2,84 €

	Pour mémoire, 2015/2016	Année 2016/2017
<b>Repas adultes Animateur Midi 2</b> * Enseignants * Agents municipaux (titulaires et contractuels)	4,50 € 2,28 €	4,51 € 2,28 €
<b>Repas adultes Enseignants ou intervenants extérieurs dans les écoles</b>	5,44 €	5,45 €
<b>Personnels des trois collectivités : commune de Châtellerault, CCAS et CAPC</b> (prenant à titre exceptionnel les repas dans les restaurants scolaires)	4,45 €	4,46 €

- et d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5250

### ACCUEIL PERISCOLAIRE

Année scolaire 2015/2016					Année scolaire 2016/2017				
QUOTIENT FAMILIAL	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducatif élémentaire	QUOTIENT FAMILIAL	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducatif élémentaire
QF > 394 €	1,89 €	0,70 €	1,19 €	0,70 €	QF > 395 €	1,89 €	0,70 €	1,19 €	0,70 €
QF < ou = 394 €	1,32 €	0,50 €	0,81 €	0,50 €	QF < ou = 395 €	1,32 €	0,50 €	0,82 €	0,50 €

de valider le calcul du quotient familial joint en annexe,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 7 avril 2016

n°19

page 3/3

~ d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

**RESTAURATION U.P.C.**

Nature des prestations	Année scolaire 2015/2016 pour mémoire	Année scolaire 2016/2017
Casse-croûte ou petit déjeuner .....	0,76 €	0,76 €
Goûter .....	0,51 €	0,51 €
Repas scolaires - enfants / adultes	3,00 € / 4,60 €	3,01 € / 4,61 €
Repas accueil de loisirs - enfants / adultes .....	3,55 € / 4,50 €	3,56 € / 4,51 €
Buffet.....	10,05 €	10,07 €
Repas plateau.....	5,42 €	5,43 €
Repas froid.....	15,98 €	16,01 €
Repas chaud.....	25,03 €	25,08 €

~ d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

**FOYER-SOLEIL et RESTAURANT du C.T.M.**

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.	Pour mémoire, Année scolaire 2015/2016	Année scolaire 2016/2017
		(+0,2 % et arrondi supérieur)
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus .....	4,45 €	4,46 €
Personnel des autres administrations et extérieurs.....	8,00 €	8,02 €
Café, thé, infusion .....	0,55 €	0,55 €
Repas avec vin .....	4,95 €	4,96 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7081/5260.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 avril 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

